



## ACTE D'ENGAGEMENT

<i>Cadre réservé AU SIEEN</i>									
<b>ACCORD-CADRE N° 2019-SIEENMS32</b>									
<b>POUVOIR ADJUDICATEUR</b>									
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE          INTERVENANT EN QUALITÉ DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR          L'ACHAT D'ÉNERGIE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</b>									
<b>OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE</b>									
<b>ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE DE GAZ          NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</b>									
<b>LOT CONCERNÉ</b>									
<b>LOT 2 : Points de livraison à relève mensuelle</b>									
<u>MONTANT DE L'ACCORD-CADRE EXPRIMÉ EN € HORS TAXES</u>  Sans montant minimum ni maximum	<u>DURÉE DE L'ACCORD-CADRE</u>  36 mois fermes								
<u>CODE(S) CPV</u>  09123000-7	<u>NUMÉRO DE LA CONSULTATION</u>  C-2019-07								
<u>CCAG DE RÉFÉRENCE</u>  CCAG applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services – Arrêté du 19 janvier 2009	<u>AFFAIRE SUIVIE PAR</u>  SERVICE PATRIMOINE ET ÉNERGIES								
<u>DATE DE NOTIFICATION</u>									
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> </table>		2	1	0	5	2	0	1	9
2	1	0	5	2	0	1	9		
<b>TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE</b>									
<u>DÉNOMINATION SOCIALE</u>	SAVE								

# 1 POUVOIR ADJUDICATEUR CONTRACTANT

## 1.1 AU STADE DE LA PASSATION DE L'ACCORD-CADRE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS AFFERENTS, EN QUALITE DE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET SERVICES ASSOCIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

<b>Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)</b> <b>coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté</b>	
Statut juridique	Syndicat mixte ouvert Représenté par Monsieur Guy Hourcabie, en sa qualité de Président du SIEEEN
Numéro unique d'identification SIRET	SIRET : 255 801 185 00018      Code APE : 8413Z
Siège	7, Place de la République CS10042 58 027 NEVERS CEDEX
Téléphone	03 86 59 76 90
Adresse Internet	<a href="http://www.sieeen.fr/">http://www.sieeen.fr/</a>
Point de contact	Commande publique du SIEEEN Téléphone : 03.86.59.76.90 Courrier électronique : <a href="mailto:commande.publique@sieeen.fr">commande.publique@sieeen.fr</a>
Adresse du profil d'acheteur	<a href="https://marches.e-bourgogne.fr">https://marches.e-bourgogne.fr</a>

**REFERENCE DE LA DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS POUR LE SIEEEN**

Délibération n°	Instance	Séance
062.BS.2018	Bureau Syndical	30/11/2018

**1.2 AU STADE DE L'EXECUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS**

Chaque membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté, y compris le SIEEEN, constitue un pouvoir adjudicateur.

## 2 IDENTITÉ DU CANDIDAT TITULAIRE DU MARCHÉ

### Identification de l'opérateur économique contractant

Raison sociale	Société d'Approvisionnement et de Vente d'Energies (SAVE)
Statut juridique	SASU
Numéro SIRET	530 609 668 00039
Numéro RCS ou RM et lieu d'immatriculation	530 609 668 RCS NANTERRE
Code APE	3523Z
Classement de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Microentreprise <input checked="" type="checkbox"/> Entreprise de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Grande entreprise (GE)
Numéro TVA intracommunautaire	FR40 530 609 668
Adresse du siège social	148 – 152 route de la Reine
Code postal et bureau distributeur	92100 Boulogne-Billancourt
Pays	FRANCE
Courriel	<a href="mailto:save-commerce@save-energies.fr">save-commerce@save-energies.fr</a>
Téléphone	01.49.95.98.68

<b>Signataire</b>
-------------------

<b>Représentant légal</b>
---------------------------

Nom et prénom	M. Sébastien DESPONT
Fonction	Directeur Délégué
<b>Signataire du marché</b>	
Nom et prénom	M. Sébastien DESPONT
Fonction	Directeur Délégué
En sa qualité de	<input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal de l'entreprise.  <input type="checkbox"/> Représentant ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise:

<b>Exécution des prestations</b>
----------------------------------

Les prestations faisant l'objet du marché seront exécutées :

Par le siège social

Par l'établissement suivant :

Type d'établissement	<input type="checkbox"/> Etablissement principal  <input type="checkbox"/> Etablissement secondaire  <input type="checkbox"/> Etablissement complémentaire
Raison sociale	

Statut juridique	
Numéro SIRET	
Numéro RCS ou RM et lieu d'immatriculation	
Code APE	
Classement de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Microentreprise <input type="checkbox"/> Entreprise de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Grande entreprise (GE)
Numéro TVA intracommunautaire	
Adresse	
Code postal et bureau distributeur	
Pays	
Courriel	
Téléphone	

### 3 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché subséquent indiquées à l'article 9 ci-après et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Après avoir établi les déclarations et fournis les certificats prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que les documents prévus à l'article D.8222-7 du Code du travail ;

*SIEEEN - C-2019-14 - Acte d'engagement - MS1 - LOT 2 – Accord-cadre multi-attributaires pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté*

Après avoir déclaré sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Je m'engage ou engage la société pour le compte de laquelle j'interviens, sur la base de mon offre, à exécuter les prestations objet du marché, dans les conditions définies au présent acte d'engagement.

## **4 OBJET DU MARCHÉ**

---

Le présent marché subséquent 1 est conclu sur le fondement de l'accord-cadre n° 2019-SIEEENAC20/29 portant sur l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche - Comté.

Il concerne le lot n° 2 : Points de livraison à relève mensuelle.

Les points de livraison concernés sont listés en annexe 1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'accord-cadre susvisé.

Le présent marché subséquent 1 a pour objet l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche -Comté pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

## **5 PROCÉDURE**

---

Le présent marché subséquent est passé en application des articles 78 et 79 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

## **6 PRIX UNITAIRES DU MARCHÉ SUBSEQUENT**

---

Pour ce qui concerne l'acheminement, la fourniture de gaz naturel et les services associés tels que définis à l'article 8.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'Accord-Cadre, il sera fait application des prix unitaires indiqués aux articles 6.1, 6.2 et 6.3 du présent Acte d'Engagement.

### **6.1 TERME DE LA MOLECULE**

Conformément à l'article 8.1.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de l'accord-cadre, le Titulaire fait apparaître les coefficients et additifs s'appliquant au terme de la molécule :

	Prix en € HTT / MWh	Taux de TVA
POCal_2020	1.47	20%
POCal_2021	1.51	20%
b2020	0.12	20%
b2021	0.14	20%
POMens_2020	0.35	20%
POMens_2021	0.35	20%

## 6.2 TERME DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le candidat fait apparaître le prix des certificats d'économies d'énergie selon les modalités décrites à l'article 8.1.3 du CCAP de l'accord-cadre. Ce surcoût est ferme pour toute la durée du marché.

	Prix en € HTT / MWh cumac	Taux de TVA
PCEE standard	6.3	20%
PCEE précarité	6.3	20%

## 6.3 TERME DE GARANTIE D'ORIGINE

Le candidat fait apparaître le surcoût exprimé en €HTT/MWh associé aux garanties d'origine visées à l'article L. 446-3 du code de l'énergie, lorsqu'un membre du groupement souhaite bénéficier de gaz naturel produit à partir de biométhane selon les modalités décrites à l'article 8.1.4 du CCAP de l'accord-cadre. Ce surcoût est ferme pour toute la durée du marché.

	Prix en € HTT / MWh	Taux de TVA
TGO (*)	9.5	20%

(\*) Commentaires SAVE :

Le surcoût biométhane indiqué ci-dessus s'entend en € HTT / MWh de biométhane livré.

Le biométhane livré provient exclusivement d'unités de méthanisation françaises respectant les



dispositions de l'article D-543-292 du Code l'environnement (proportion des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, limitée à 15 % du tonnage brut total des intrants), seul éligible à l'exonération de TICGN.

**Ce surcoût ne prend pas en compte l'exonération de TICGN** dont bénéficient les livraisons de biométhane, conformément au décret n°2018-210 du 27 mars 2018 fixant les modalités d'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel du biogaz mélangé au gaz naturel prévue au 7 de l'article 266 quinquies du code des douanes.

Un site fourni à 100% en biométhane aura un surcoût net de  $(9.5 - 8.45) = 1.05$  €/MWh de gaz livré.  
Un site fourni à 50% en biométhane aura donc un surcoût net de  $50\% * (9.5 - 8.45) = 0.525$  €/MWh de gaz livré.

Par ailleurs, en cas d'évolution de la réglementation relative à la fiscalité du biométhane, SAVE s'engage à ce que le surcoût net de l'exonération de TICGN ne soit jamais supérieur à 3.2 €/MWh de gaz livré.

## DUREE DU MARCHE SUBSEQUENT

---

La durée du marché subséquent est fixée à deux ans.

L'acheminement et la fourniture de gaz naturel s'exécuteront à compter de la bascule qui aura lieu dans la nuit du 31 décembre 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à minuit, à l'exception des sites pour lesquels une date d'entrée décalée dans le marché est prévue dans l'annexe n°1 du CCS de l'accord-cadre. Pour ces derniers, la bascule se fera à 00h00 de la date indiquée l'annexe n°1 du CCS.

Le présent marché subséquent prendra fin dans la nuit du 31/12/2021 au 1/01/2022 à 00h00.

A la fin du marché, le titulaire ne procède pas à la clôture des points de livraisons auprès du GRD, ceux-ci seront automatiquement basculés dans le marché suivant.

## 7 PIÈCES CONSTITUTIVES DES MARCHÉS SUBSÉQUENTS

---

Pour mémoire, il est rappelé ci-après la liste des pièces constitutives des marchés subséquents.

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché subséquent 1 mentionnées au présent article.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces contractuelles, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées.

Les documents originaux conservés dans les archives du SIEEEN font seuls foi.

## LES PIECES PARTICULIERES DU MARCHE SUBSEQUENT SONT LES SUIVANTES :

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-après :

- L'acte d'engagement (AE) du lot concerné ;
- Le Cahier des Charges Spécifiques (CCS) du marché subséquent et ses annexes éventuelles.

## LES PIECES GENERALES DU MARCHE SUBSEQUENT SONT LES SUIVANTES :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009, publié au Journal Officiel le 19 mars 2009. Le CCAG-FCS, bien que non joint, est réputé connu du Titulaire du marché.
- Les conditions standards de livraison du GRD.

Les pièces générales, bien que non jointes aux autres pièces constitutives du marché subséquent, sont réputées connues du Titulaire.

Par dérogation à l'article 1 du CCAG-FCS, les dérogations au CCAG ne font pas l'objet d'une liste récapitulative dans le Cahier des Clauses Spécifiques (CCS) du marché subséquent.

## 8 SOUS-TRAITANCE

Le Titulaire :

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le Titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal que le sous-traitant pourra céder ou présenter en nantissement.

Le Titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du marché et qui prendra effet à la date de notification.

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant des prestations TVA incluse en euros

<b>Total</b>		

## 9 AVANCE

Une avance sera accordée aux titulaires des marchés subséquents dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse par le Titulaire du marché subséquent dans l'acte d'engagement.

Le marché peut faire l'objet d'une avance dans le cadre de la réglementation applicable au présent marché, sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.

Le Titulaire :

accepte de percevoir l'avance.

refuse de percevoir l'avance.

## 10 PAIEMENT

Les dispositions fixant le prix et les modalités du paiement sont fixés au Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre sur lequel se fonde le présent marché subséquent.

La SIEEEN se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre le RIB ou le RIP original) :

Compte ouvert au nom de : SAVE
Banque et adresse : BNP PARIBAS IDF OUEST ENT
Code BIC : BNPAFRPPXXX
Code IBAN : FR76 3000 4013 2800 0133 2276

## 11 CESSION OU NANTISSEMENT

Le pouvoir adjudicateur remettra au Titulaire de chacun des marchés subséquents, à sa demande, un exemplaire unique ou un certificat de cessibilité pour ces marchés en vue de lui permettre de céder ou de nantir les créances résultant des marchés, conformément aux dispositions des articles 127 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 12 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le Titulaire n'est lié par l'offre qu'il a présentée au titre du présent accord-cadre que si son acceptation lui est notifiée par le Pouvoir Adjudicateur dans un délai de 2 heures à compter des dates et heures limites de remise des plis fixées dans la lettre de consultation.

## 13 ANNEXE AU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT

Sans objet.

## 14 SIGNATURE DU TITULAIRE

DÉNOMINATION DU CONTRACTANT	DATE DE SIGNATURE	SIGNATURE ET CACHET SOCIAL NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE <sup>1</sup>
M. Sébastien DESPONT	21/05/2019	 Société d'Approvisionnement et de Vente d'Energies (SAVE) S.A.S. au capital de 1.000.000 € 16 rue Gaillon, 75002 Paris 530 609 668 RCS Paris

<sup>1</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente. Si le présent acte d'engagement n'est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé original par le représentant légal l'autorisant à signer tous les documents relatifs à l'offre.

# 15 DÉCISION ET SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

## ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre décrite ci-après pour valoir acte d'engagement du marché subséquent 1 en ce qui concerne le lot suivant :

**Lot n°2 : Points de livraison à relève mensuelle**

## MISE AU POINT DU MARCHÉ


Oui  Non

A l'occasion de la mise au point du marché, les modifications apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché sont détaillées dans le formulaire intitulé « Mise au point du marché » signé par les parties.

## SOUS-TRAITANCE

Le(s) sous-traitant(s) proposé(s) au présent acte d'engagement est(sont) accepté(s) comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées au marché.

## SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DATE	SIGNATURE DU SIEEEN
<p>21 05 20 19</p>	<p>Le Président </p> <p>po/ Guy HOURCABIE Maxime GAUTRAIN</p> 